Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_014-DE

Conseil Communautaire du 29 janvier 2026 Délibération n°C_2026_014

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 23 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (36) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, MOHAËR Céline, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle, METAYER Cassandre, COLLEAUX David, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (5) :
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, RODRIGUEZ Paul donne procuration à HOUSSIN Yvette, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, GUEGAN Rozenn donne procuration à GUYOT Tony, FABLET Jérôme donne procuration à OLIVIER Celine

Absents excusés (8) :
YHUEL Yann, GUIHARD Jean-François, MARTIN Michel, JEHANNIN Pascal, COWET Vincent, BERTHET Michel, BOULANGER Delphine, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHEDALEUX

Objet : - Commande publique - Signature d'avenant au marché public M2229L2 relatif au transport à la demande

Dans le cadre du marché public M2229L2 relatif au transport à la demande, De l'Oust à Brocéliande communauté a attribué celui-ci à la société Nor&Via – 2 rue du Clos de la Fonchain – 35605 REDON CEDEX pour un montant annuel maximum de 20 000,00€HT

Le service proposé ayant évolué en 2025, le montant maximum annuel a été atteint avant la fin de la période n°3. Afin de poursuivre le service avant l'attribution du marché, il a été décidé d'augmenter le montant annuel maximum de 2 000€ HT supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2025.

Cet avenants n'apporte aucune modification substantielle sur le cahier des charges,

Conformément à l'article L1414-4 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 12 janvier 2026 et a donné un avis favorable .

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'APPROBATION des termes de l'avenant décrit ci-dessus et joint en annexe, modifiant le montant maximum
- L'AUTORISATION donnée au président ou à son représentant de signer l'avenant 10 du marché M2229L2
- L'AUTORISATION donner au président ou à son représentant de signer toutes les pièces relatives à cette affaire

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés avec :
38 voix pour
3 abstentions
DE CHABANNES Alain, BRAUD Maurice, ROBERT Joseph

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260206-C_2026_014-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

